



COMMUNAUTE DE COMMUNES
Vallée de Kaysersberg

RAPPORT D'ACTIVITE

2005

LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE KAYSERSBERG

Ses délégués membres du Bureau :

* M. Roger BLEU	Président	Maire du Bonhomme
* M. Henri STOLL	Vice-Président	Maire de Kayzersberg
* M. Yvan SCHIELE	Vice-Président	Maire de Labaroche
* M. Roger SCHMITT	Vice-Président	Maire de Kientzheim
* M. Philippe GIRARDIN	Vice-Président	Conseiller Municipal de Lapoutroie
* M. Antoine BALHAZARD	Vice-Président	Adjoint au Maire d'Orbey
* Mme. Nicole TISSERAND	Vice-Présidente	Adjointe au Maire de Katzenthal

Ses autres délégués titulaires et suppléants par commune :

AMMERSCHWIHR

* M. Jean-Marie FRITSCH, Maire	Délégué
* M. François WACKENTHALER	Délégué
* M. Dominique MEYER	Délégué suppléant

FRELAND

* M. Jean-Louis BARLIER, Maire	Délégué
* M. Roger STOFLIQUE	Délégué
* M. Christian PHILIPPS	Délégué suppléant

KATZENTHAL

* M. Marius ECKLE, Maire	Délégué
* M. Michel WECK	Délégué suppléant

KAYSERSBERG

* Mme. Françoise GRASS	Déléguée
* M. Jean-Jacques RAUCH	Délégué
* Mme. Nicole JUNG	Déléguée
* M. Guy BOOTZ	Délégué suppléant

KIENTZHEIM

* M. Yvan HOBEL	Délégué
* M. André PAULI	Délégué suppléant

LABAROCHE

- * M. Charles BRUN Délégué
- * M. Bernard ANDRES Délégué suppléant

LAPOUTROIE

- * M. Jean-Marie MULLER, Maire Délégué
- * M. Patrice PERRIN Délégué suppléant

LE BONHOMME

- * M. Jean-François BOTTINELLI Délégué
- * M. Yves TEVONIAN Délégué suppléant

ORBAY

- * M. Nicolas BEAULIEU Délégué
- * Mme. Frédérique JACQUOT Déléguée
- * Mme. Chantal OLRV Déléguée
- * M. Guy JACQUEY Délégué suppléant

SIGOLSHEIM

- * M. Thierry SPEITEL Délégué
- * M. Michel FRITSCH Délégué
- * Mme Valérie HERSCHER Déléguée suppléante

Ses commissions :

- * Commission d'Appel d'Offres
- * Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges et de Produits
- * Environnement et Aménagement du Territoire
- * Gestion des Déchets
- * Eau et Assainissement
- * Animation et Solidarité
- * Economie
- * Logement

ADMINISTRATION GENERALE

Modification des statuts de la Communauté de Communes de la Vallée de Kaysersberg

Les élus ont approuvé, à l'unanimité des membres présents, dans le respect des dispositions prévues à l'article L5214.23.1. du C.G.C.T., la modification des statuts dans son article 4 « Compétences et attributions de la Communauté de Communes » et notamment dans les compétences obligatoires en y intégrant la restructuration et l'exploitation du golf public situé à Ammerschwihl.

En vertu des dispositions de l'article L5214-16 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Communauté de Communes exerce de plein droit au lieu et place des communes membres, pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire, des compétences relevant des trois groupes suivants :

Compétences obligatoires ;

Compétences optionnelles ;

Compétences supplémentaires.

L'intérêt communautaire réside dans la réalisation d'actions en faveur de la population et/ou des communes de la Vallée. Une délibération du Conseil de Communauté détaille cette notion compétence par compétence.

Les compétences obligatoires de la Communauté de Communes sont les suivantes :

- Aménagement de l'espace communautaire :
 - L'élaboration, le suivi et la révision du SDAU puis du SCOT ; en application de l'article L122-5 du Code de l'Urbanisme ; schéma de secteur.
 - L'aménagement rural, notamment en favorisant par des études l'aménagement rural des communes membres et le renforcement de leurs identités paysagères (montagne et vignoble).
 - Les Zones d'Aménagement Concerté futures d'intérêt communautaire dont la nature se situe dans les domaines de compétences de la Communauté.
 - La participation pour avis à l'élaboration des POS/PLU communaux et l'élaboration d'une synthèse des POS/PLU communaux à l'échelle de la Communauté de Communes. Les communes restent compétentes pour l'élaboration des POS/PLU.
 - Participation au Grand Pays de Colmar, lieu de concertation et d'élaboration d'un projet d'aménagement du territoire sur le bassin d'emploi, où sont évoquées notamment des problématiques dépassant le cadre de nos compétences (transports en commun, plate forme économique, ...).
 - Elaboration et contractualisation de la Charte Intercommunale de développement et d'aménagement du territoire: document cadre permettant de mettre en place les programmations annuelles d'actions négociées avec l'ensemble des partenaires institutionnels (Etat, Région, Europe, Département et autres).

● Développement économique :

1) Aménagement, entretien et gestion des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale et touristique d'intérêt communautaire. Les lots non vendus des Zones d'Activités de Kaysersberg et de Fréland (environ 142 ares) seront acquis dans l'année du passage en TPU conformément à la loi.

2) Tourisme :

- promotion et accueil touristiques par délégation à l'OTI,
- élaboration et mise en œuvre d'actions de développement touristique communautaires à partir des potentialités existantes et en partenariat avec toutes les filières locales, dont l'OTI: (tourismes vert, hivernal, sportif, culturel, évènementiel, ...)
- réalisation et exploitation des infrastructures nécessaires à l'aménagement et à la promotion de la station du Lac Blanc, création et gestion des remontées mécanique, des pistes de ski de fond, y compris par transfert de compétences au «Syndicat Mixte pour l'Aménagement du Site du Lac Blanc»

- gestion et développement de l'Espace nautique Arc en Ciel

- restructuration et exploitation du Golf Public situé à Ammerschwihr

3) Emploi :

mise en œuvre d'une politique communautaire de l'emploi en partenariat avec l'ensemble des acteurs concernés

4) NTIC :

études et mise en œuvre d'actions communautaires en faveur du développement des NTIC

5) Industrie, artisanat et services :

actions pour le maintien, le développement et l'implantation d'activités économiques communautaires

6) Agriculture, viticulture et arboriculture :

soutien et promotion à ces activités par toute action communautaire de développement local

Golf Public d'Ammerschwihr

Plan de financement

Les élus ont approuvé, à l'unanimité des membres présents, le plan de financement prévisionnel de l'opération d'amélioration du Golf situé à Ammerschwihr :

Coût de l'opération H.T. :	1 312 500 €
- Dotation de Développement Rural :	150 000 € (11.43 %)
- Région :	262 500 € (20 %)
- Département :	262 500 € (20 %)
- Ville de Colmar :	35 886 € (2.73 %)
- Communauté de Communes :	601 614 € (45.84 %)

Restructuration et extension du COSEC de Kayzersberg

Approbation de l'APD et lancement de la consultation des entreprises

Le cabinet AEA, chargé de la maîtrise d'œuvre, a présenté le 10 mars 2005 l'avant – projet détaillé. L'avant-projet détaillé qui s'élève à 1 148 400 € HT est approuvé et les élus décident de lancer la consultation des entreprises pour les marchés de travaux et autorisent le Président ou les Vice-Présidents délégués à signer les marchés de travaux et autres documents s'y rapportant.

Attribution des marchés de travaux

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 28 juin 2005 afin de procéder à l'ouverture des plis et à l'examen des offres et a attribué les lots aux entreprises et les montants H.T. correspondants comme mentionnés ci-dessous :

NOM	N° Lot	Intitulé Lot	Montants €HT
ZWICKERT SAS	1	Déshabillage/Démolition	64 784,05
OLRY SA BTP	2	Gros Œuvre	145 317,98
MATHIS SA	3	Structure bois/Façade bois/Bardage bois	205 000,00
SOPREMA	4	Couverture/Etanchéité/Végétalisation	155 342,98
BRAUN SARL	5	Plomberie/Sanitaire	60 758,02
Sarl CUNCHON	6	Plâtrerie	38 916,87
EHRHARDT	7	Carrelage/Faïence	15 297,58
KAELEC SARL	8	Electricité/Courants faibles	47 647,07
MULTISOLS	10	Revêtement de sol sportif	51 786,57
RIESS SA	11	Serrurerie	25 562,10
MGP COLMAR	13	Peinture	25 046,94
KNOBEL France	14	VRD/Aménagements extérieurs	41 427,73
LR Faux Plafonds	15	Faux-plafond démontable	20 366,36
RAUSCHMAIER SA	17	Isolation thermique par l'extérieur/Crépis	22 483,50
STEIMER SA	18	Echafaudage tubulaire	6 270,00
SATD SA	19	Equipements sportifs collectifs	12 490,00
			938 497,75

Lors de la réunion de la commission d'appel d'offres du 28 juin 2005, les lots n° 9, 12, et 16 avaient été déclarés infructueux ainsi que le lot n° 15, rendu infructueux le 19 septembre 2005. Une nouvelle consultation a été lancée pour ces 4 lots.

Les entreprises retenues sont les suivantes :

N° lot	Intitulé du lot	Nom de l'entreprise	Montant HT	Montant TTC
9	menuiserie extérieure alu – vitrerie	entreprise Jaeglé OBERHAUSBERGEN	61 526,80 € HT avec options	73 586.05 € TTC
12	chauffage ventilation	entreprise Braun KAYSERSBERG	88 346,78 € HT	105 662.75 € TTC
15	faux-plafond démontable	entreprise Meyer Isolation ILLZACH	25 660,00 € HT	30 689.36 € TTC
16	menuiserie intérieure bois	entreprise Fritsch METZERAL	49 807,84 € HT avec les options	59 715.49 € TTC

La commission avait également examiné l'acte modificatif du contrat de maîtrise d'œuvre qui réajuste le coût des honoraires en phase APD du fait de l'augmentation du montant des marchés par rapport à l'estimation prévisionnelle de départ. Le montant de cet avenant s'élève à 11 050,00 € HT.

Le montant du marché de maîtrise d'œuvre passe donc de 132 500,00 € HT à 143 550,00 € HT.

Adoption du programme d'actions pluriannuel du GERPLAN

Les différentes réunions de concertation ont permis de dégager 4 grandes orientations :

- garder une agriculture de montagne vivante et durable
- poursuivre les efforts paysagers et environnementaux en viticulture
- connaître, respecter et valoriser notre environnement naturel et rural
- favoriser l'intégration des équipements et extensions urbaines.

Au final, le programme comprend 48 actions réparties parmi 12 objectifs.

Piste cyclable Rocade Verte – Avenant au marché Pontiggia

Dans le cadre des travaux pour l'implantation de la piste cyclable « Rocade Verte » à Kaysersberg, une série de travaux supplémentaires a nécessité la formalisation d'un avenant. Le mode de passation du marché initial était une procédure adaptée, sans formalités

préalables. Néanmoins, il a été proposé de régulariser l'avenant et de l'approuver comme suit :

Montant du marché initial : 46 722 €HT

Montant de l'avenant :

Total travaux supplémentaires	11 246,20 €HT
Total travaux en moins	3 227,50 €HT
MONTANT AVENANT	8 018,70 €HT

Nouveau montant du marché : 54 740,70 €HT.

Piste cyclable de la Waldeslust : gros entretiens de l'itinéraire cyclable

Suite à la réunion de coordination des travaux de raccordement à la station d'épuration de Colmar et des travaux de pistes cyclables projetés par le Département dans le secteur de la Waldeslust, le service de la DIR a proposé des réfections sur plusieurs communes dont Sigolsheim et Ammerschwihr. Le coût des travaux a été estimé à :

	Montant des travaux (en € HT)	Part CCVK proposée
Sigolsheim	53 000	5 300
Ammerschwihr	15 200	1 520

Le plan de financement est le suivant :

- 5 300 € sur la commune de Sigolsheim
 - 1 520 € sur la commune d'Ammerschwihr
- le solde étant à la charge du Département.

Contrat Temps Libre

SYNTHESE FINANCIERE CTL 2005 - 2007

Taux CAF = 65,3125%

N° de fiche	Intitulé de l'action	2005			2006			2007		
		Coût total	CCVK	Autres	Coût total	CCVK	Autres	Coût total	CCVK	Autres
1	Poste de coordination	38 000 €	26 500 €	11 500 €	46 000 €	36 000 €	10 000 €	48 000 €	40 000 €	8 000 €
2	Poste d'animateur	25 500 €	25 500 €	0 €	27 000 €	27 000 €	0 €	28 000 €	28 000 €	0 €
3	Plan de communication	15 000 €	15 000 €	0 €	16 000 €	16 000 €	0 €	17 000 €	17 000 €	0 €
4	Animations vacances	44 000 €	34 000 €	10 000 €	47 000 €	36 500 €	10 500 €	50 000 €	39 000 €	11 000 €
5	Camps et séjours	22 000 €	14 000 €	8 000 €	25 000 €	17 000 €	8 000 €	25 000 €	17 000 €	8 000 €
6	Bourse Initiatives Jeunes	2 000 €	2 000 €	0 €	2 000 €	2 000 €	0 €	2 000 €	2 000 €	0 €
7	Soutien formation BAFA BAFD	2 000 €	2 000 €	0 €	2 000 €	2 000 €	0 €	2 000 €	2 000 €	0 €
8	Animations jeux	8 000 €	8 000 €	0 €	10 000 €	10 000 €	0 €	15 000 €	15 000 €	0 €
9	Animations musicales	68 000 €	22 667 €	0 €	70 000 €	23 333 €	0 €	72 000 €	24 000 €	0 €
	TOTAL	224 500 €	149 667 €	29 500 €	245 000 €	169 833 €	28 500 €	259 000 €	184 000 €	27 000 €

Budget Primitif 2005 de l'Ecole de Musique de la Vallée de Kaysersberg

Les frais de fonctionnement s'élèvent à 265 400€ pour l'année 2005. La subvention sollicitée s'élève à 67 150 €, elle correspond aux charges des postes de direction et de secrétariat.

Le solde à charge de la Communauté de Communes s'élève à 53 300 € après perception des aides de la CAF.

Budget Primitif 2005 Association "les Enfants de la Vallée"

Les frais de fonctionnement s'élèvent à 988 108€ pour l'année 2005. La participation de la communauté de communes est évaluée à 383 344 € dont :

- 139 333 € de mise à disposition de personnel
- 1 065 € de frais de photocopies
- 6 403 € de mise à disposition de locaux
- 236 583 € de subvention

Sur les dépenses communautaires de 383 344 €, la CAF reversera 228 371 € de subvention "prestation enfance", le solde réel pour la communauté de communes s'élèvera donc à 155 013 €.

Budget Prévisionnel 2005 de l'Office de Tourisme Intercommunal

La proposition de budget prévisionnel 2005 de l'Office de Tourisme de la Vallée de Kaysersberg s'élève à 363.735€. La participation sollicitée de la Communauté de Communes de la Vallée de Kaysersberg s'établit à 258.625€ (+2,69% par rapport à 2004) dont 38.500€ de mise à disposition de personnel et 220.125€ de subvention.

Divers

Fond de soutien aux initiatives locales

Une subvention de 1 200 € a été versée à l'association orbelaïse "Le Petit Théâtre du Grand Œil" dirigée par Samaël STEINER pour le Festival Petites Pattes organisé le 25 juin 2005 ainsi qu'une subvention de 850 € en faveur de l'association familiale de Sigolsheim pour la projection de cinéma en plein air le 8 juillet 2005.

Subvention "Mathématiques sans frontières" 2005

Une subvention de 310 € a été versée en faveur des deux collèges de la vallée (Orbey et Kaysersberg) est attribué dans le cadre de la manifestation "Mathématiques sans frontière".

Demande de subvention pour les sorties culturelles 2005 du lycée de Ribeauvillé

Les élus ont accordé un crédit "transport" d'un montant de 800 € pour les sorties culturelles du lycée de Ribeauvillé

Aide aux manifestations d'envergure

Les élus ont accordé une subvention de 2 500 € en faveur du 4^{ème} spectacle son et lumière organisé du 21 au 24 juillet 2005 à Kaysersberg par l'association « La rencontre ».

L'Association "Noël à Kaysersberg" a présenté une demande de subvention pour l'organisation de l'exposition 2005 consacrée aux "Noël de tissus, Noël des doigts d'or" qui sera visible du 25 novembre 2005 au 8 janvier 2006, Salle de l'Arsenal. Le budget prévisionnel de la manifestation s'élève à 17.350€. Les élus ont approuvé le versement d'une subvention dans le cadre de l'aide aux manifestations d'envergure en faveur de l'association Noël à Kaysersberg pour un montant de 2 500.00 €.

LOGEMENT

Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) intervallées

Délégation de maîtrise d'ouvrage

Les Communautés de Communes de la Vallée de Kaysersberg, du Pays de Ribeauvillé et du Val d'Argent se sont associées pour la réalisation d'une étude pré-opérationnelle d'OPAH thématique. Cette étude a été conduite sous maîtrise d'ouvrage déléguée par la CCVK.

Pour la poursuite de l'opération (finalisation de la convention d'OPAH et mission d'animation-suivi), les élus ont décidé, à l'unanimité des membres présents, de poursuivre l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat sur la base des objectifs définis par la convention d'OPAH, de confier la maîtrise d'ouvrage de la mission animation-suivi à la Communauté de communes du Pays de Ribeauvillé et d'autoriser le Président ou son représentant à signer tout acte ou convention correspondant

Participation communautaire

Il est proposé :

- un taux de subventionnement total de 60% du montant des travaux HT avec la participation :
 - de l'ANAH de 35%
 - du Conseil Général du Haut-Rhin de 5%
 - communautaire de 20%
- des aides du Conseil Régional dans le cas de transformation d'usage de dépendance.

Pour la CCVK, la dotation communautaire s'élève donc à **298 862€** étalé sur 5 ans (soit 59 000€/an sur 4 ans et 62 862€ la 5^{ème} année), la dotation ANAH à **783 633€**/ 5 ans (soit 150 000€/an pendant 4 ans et 159 633€ la 5^{ème} année) et Conseil Général à **111 948€**/5 ans (soit 22 390€/an).

La dotation prévisionnelle du Conseil Régional d'Alsace au titre de l'aménagement de logements "intermédiaires-régions" par transformation d'usage s'élève à **54 000€**/5 ans (soit 10 800€/an).

GESTION DES DECHETS

Tarification de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères, de la vente/location des poubelles et pièces détachées année 2005

Les élus ont approuvé la nouvelle tarification de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères, de la vente/location des poubelles et pièces détachées pour l'année 2005 comme suit :

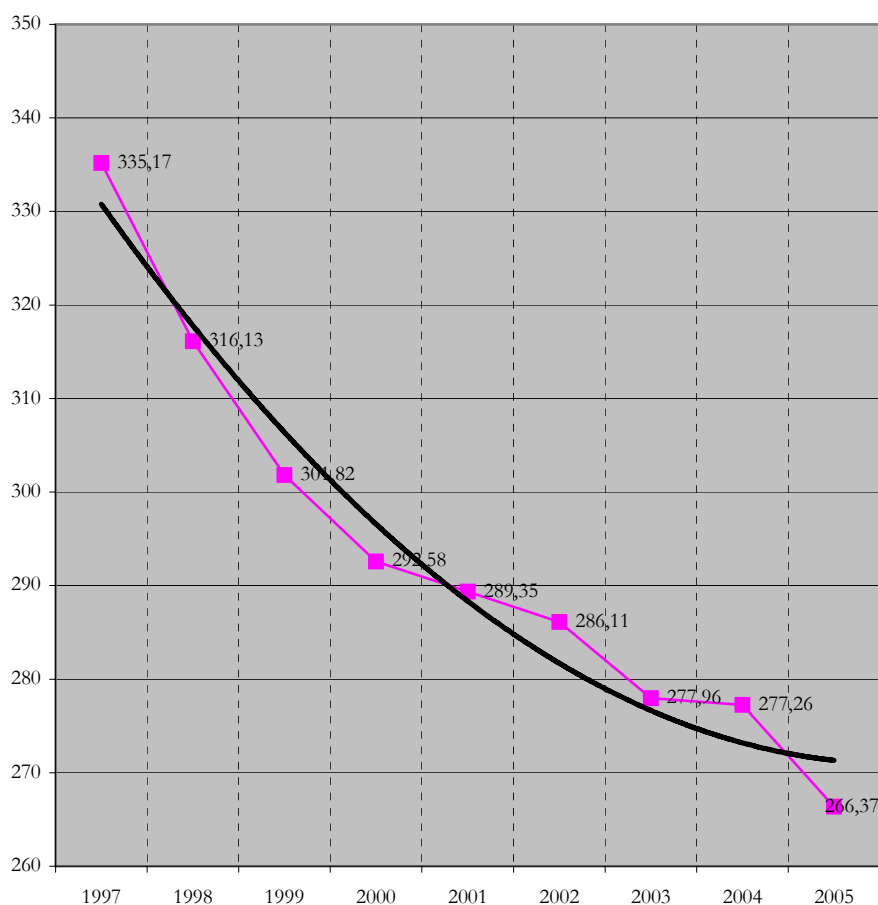
- part fixe de la redevance : 74.60 Euros ;
 - part variable : 0,39 Euros le litre.
 - Les forfaits écarts :
 - 97.48 Euros pour Labaroche et Orbey
 - 94.71 Euros pour les autres communes
 - Pour les personnes qui n'ont pas indiqué le volume de leur poubelle, un forfait équivalent à une poubelle 120 litres à 2 tournées leur sera appliqué, soit 168.20 Euros.
- Les poubelles utilisées par les communes au niveau des bâtiments publics, les hôpitaux et les collèges, les frais proportionnels seront calculés au prix de 0,258 Euros le litre par adresse et en fonction du nombre de tournées.

- Vente et Location des poubelles :
les tarifs de location de l'ensemble des poubelles ainsi que les tarifs de vente des poubelles 35 , 50, 80, 120 et 240 litres sont maintenus.
Le tarif de vente des conteneurs 660 litres s'élève à 232 € (soit +1,31%) et les 1000 litres à 430 € (soit + 4,37%).

Le prix de vente des pièces détachées (pose comprise) reste inchangé pour l'année 2005.

La collecte en porte à porte (ordures ménagères résiduelles)

EVOLUTION DE LA PRODUCTION DE DECHETS INCINERES EN
Kg / HABITANT PAR AN



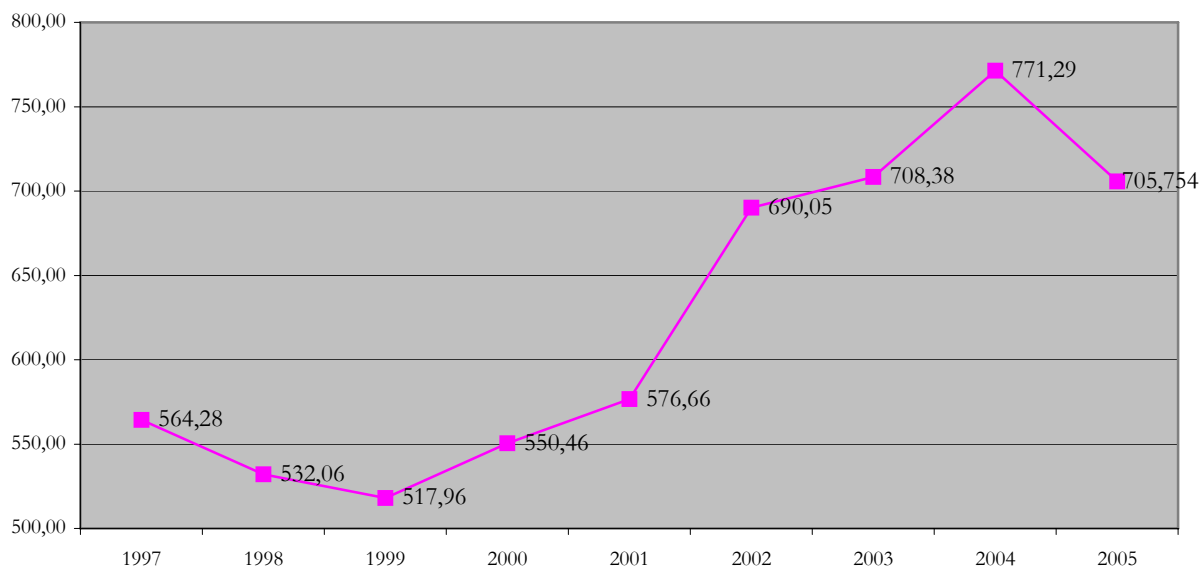
Marché « transport et traitement des conteneurs papiers cartons plastiques disséminés dans les communes »

Le marché a été attribué à la société SCHROLL aux conditions suivantes :

- marché à bons de commandes,
- durée du marché : 12 mois renouvelables deux fois,
- montant minimum du marché : 75 000 € HT/an
- montant maximum du marché : 120 000 € HT/an

La collecte en conteneurs papiers/cartons/flacons plastique

EVOLUTION DU TONNAGE DE PAPIERS, CARTONS ET FLACONS PLASTIQUE EN
APPORT VOLONTAIRE

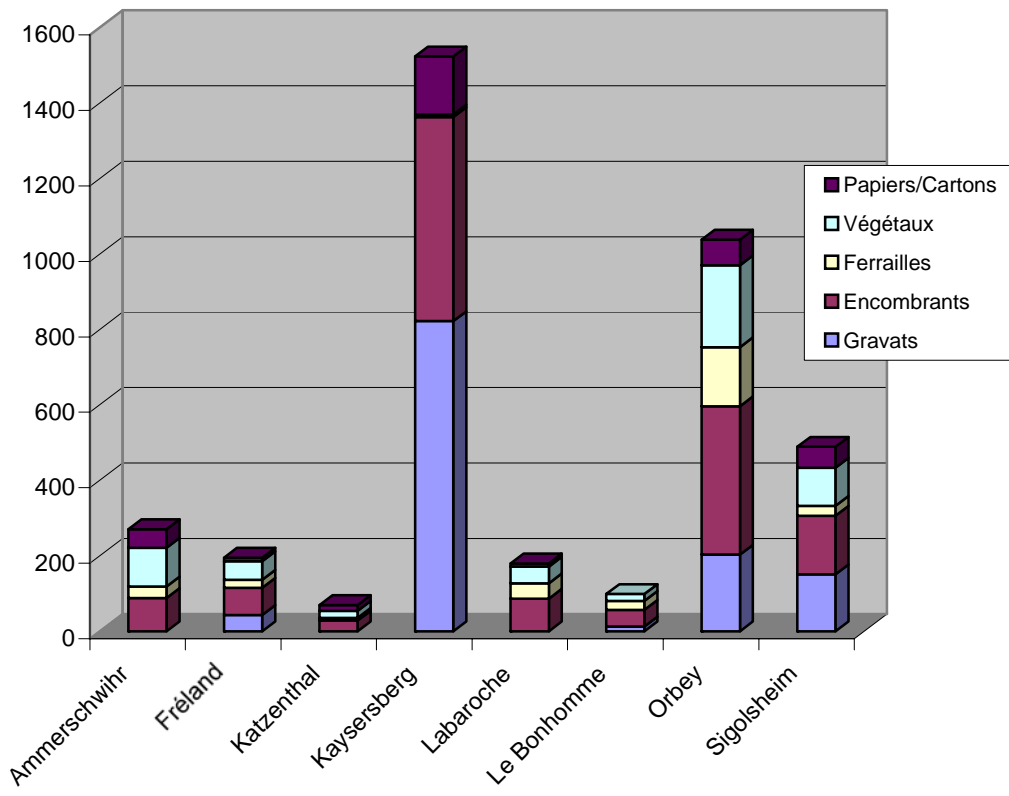


Marché « transport et location des bennes et traitement des déchets issus des 8 déchetteries »

Le marché a été attribué à l'entreprise SITA aux conditions suivantes :

- marché à bons de commandes,
- durée du marché : 12 mois renouvelables deux fois,
- montant minimum du marché : 280 000 € HT/an
- montant maximum du marché : 375 000 € HT/an

Tonnages de matériaux collectés dans les déchetteries en l'an 2005



EAU ET ASSAINISSEMENT

Gestion des boues des STEP –Choix du prestataire

Ce marché a pour objet la transformation des boues déshydratées en compost, à compter de l'année 2005 et pour une période de trois ans. Le marché a été attribué à l'entreprise AGRIVALOR, pour un montant de 72 € la tonne. La durée du marché est de 12 mois renouvelable 2 fois.

Taux de répartition 2005 des services « AKS », « VIGNOBLE » et « FLLBO »

Les taux de répartition 2005 pour les services ci-dessous mentionnés sont les suivants.

Critères :

Distribution de l'eau de l'année 2004 en fonction de la facturation annuelle de chaque commune et en ne prenant en compte que l'eau effectivement rejetée dans le réseau d'assainissement.

BUDGET AKS

	<u>Distribution d'eau 2004</u> <u>rejetée dans le réseau</u>	<u>Répartition en %</u> <u>Budget 2005</u>	<u>Pour mémoire</u> <u>Répartition</u> <u>Budget 2004</u>
AMMERSCHWIHR	96 318 m3	45%	46%
KIENTZHEIM	56 686 m3	26%	26%
SIGOLSHEIM	63 219 m3	29%	28%
	216 223 m3	100%	100%

BUDGET VIGNOBLE

	<u>Distribution d'eau 2004</u> <u>rejetée dans le réseau</u>	<u>Répartition en %</u> <u>Budget 2005</u>	<u>Pour mémoire</u> <u>Répartition</u> <u>Budget 2004</u>
AMMERSCHWIHR	96 318 m3	23%	24%
KAYSERSBERG	209 355 m3	49%	48%
KIENTZHEIM	56 686 m3	13%	13%
SIGOLSHEIM	63 219 m3	15%	15%
	425 578 m3	100%	100%

BUDGET FLLBO

	<u>Distribution d'eau 2004 rejetée dans le réseau</u>	<u>Répartition en % Budget 2005</u>	<u>Pour mémoire Répartition Budget 2004</u>
FRELAND	47 079 m3	16%	15%
LAPOUTROIE	91 892 m3	32%	34%
LE BONHOMME	33 973 m3	11%	9%
ORBEY	118 066 m3	41%	42%
	291 010 m3	100%	100%

Les charges d'emprunts communales se rajoutent à ces participations comme par le passé.

Taux de répartition 2005 des services « Eau Kayzersberg-Sigolsheim » et « Eau Kayzersberg-Kientzheim »

Les élus ont décidé, à l'unanimité des membres présents, d'appliquer les répartitions 2004 car les nouveaux compteurs ne seront relevables qu'à partir de cette année (2005).

La répartition 2005 est donc basée sur les productions d'eau 2004, déduction faite de la distribution à des particuliers.

Service "Eau Kayzersberg-Sigolsheim"

Production d'eau 2003	133 370 m3
Distribution particuliers	- 985 m3
Production 2003 réelle	132 385 m3

Pour Kayzersberg :	99 288.75 m3 soit 75 %
Pour Sigolsheim :	33 096.25 m3 soit 25 %

Service « Eau Kayzersberg-Kientzheim »

190 000/230 000 pour Kayzersberg
40 000/230 000 pour Kientzheim

Prix de l'eau 2005

Les tarifs de vente d'eau 2004 aux particuliers, pour les services "Eau Kayzersberg-Sigolsheim" et "Eau Kayzersberg-Kientzheim" sont maintenus en 2005, soit :

- branchements particuliers :	1.05 euros HT/ m3
- ZI Bennwihr-gare :	0.46 euros HT/ m3
- Location compteurs d'eau :	7.65 euros HT/ an

Programme pluri-annuel d'assainissement vignoble 2005/2007

Pour l'Agence de l'Eau, la mise en conformité du système de traitement reste une priorité. A cela s'ajoutent les travaux d'élimination des eaux claires parasites à Kaysersberg (les travaux ont déjà démarré Place Jaeglé par anticipation). Les élus ont approuvé, à l'unanimité des membres présents, le contrat pluriannuel d'assainissement vignoble 2005-2007 tel que proposé ci-dessous :

Commune	Nature des travaux	Lieu	Date de réalisation prévue
CCVK	Raccordement au SITEUCE	Sigolsheim - Colmar	2006 - 2007
Kaysersberg	Elimination des ECP	Place Jaeglé	2 ^{ème} trimestre 2005
Kaysersberg	Elimination des ECP	Rue du Geisbourg	3 ^{ème} trimestre 2005
Kaysersberg	Elimination des ECP	Rue Basse du Rempart	4 ^{ème} trimestre 2005

Le coût estimatif de l'ensemble de ces travaux se monte à 3 330 000 € HT environ, maîtrise d'œuvre et frais divers compris (dont 750 000 € pour les travaux d'élimination des eaux claires parasites).

Programme pluri-annuel d'assainissement montagne 2005/2007

Avec les travaux d'extension du réseau d'assainissement dans les communes, le contrat pluriannuel d'assainissement approuvé par les élus est le suivant :

Commune	Nature des travaux	Lieu	Date de réalisation prévue
Orbey	Extension de l'assainissement	route de Tannach (1 ^{ère} tranche)	1 ^{er} trimestre 2005 (travaux en cours par anticipation)
Orbey	Extension de l'assainissement	rue de l'Eglise (210 ml)	2007
Orbey	Extension de l'assainissement	Remomont 1 ^{ère} tranche (350 ml)	2007
Orbey	Assainissement regroupé	Les Maisons Rouges	1 ^{er} semestre 2006
Le Bonhomme	Extension de l'assainissement	RN415 + Chemin de la Petite Montagne + DO RN 415	4 ^{ème} trimestre 2005
Le Bonhomme	Elimination des ECP	rue des Pierres Blanches	2006

Le Bonhomme	Elimination des ECP	rue des Bruyères	2006
Fréland	Elimination des ECP	traversée de l'Ur	2006
Lapoutroie	Extension de l'assainissement	impasse des Acacias	2006

Le coût estimatif de l'ensemble de ces travaux se monte à 900 000 € HT environ, maîtrise d'œuvre et frais divers compris (dont environ 200 000 € HT pour la partie élimination des eaux claires parasites).

Travaux

Raccordement au SITEUCE

A la demande de la Communauté de Communes, une proposition de plan de financement tenant compte d'une participation du SITEUCE à hauteur de 25% des dépenses d'installation de la centrifugeuse a été soumise au comité syndical du SITEUCE le 9 juin 2005. La majorité des membres du comité a décidé de maintenir la position adoptée le 27 novembre 2003, à savoir d'autoriser le raccordement des communes AKKS à condition que la communauté de communes et les viticulteurs de la vallée prennent en charge la totalité des dépenses afférentes à la mise en place d'une troisième centrifugeuse sur la station d'épuration de Colmar. L'avant projet établi par la DDAF du Haut-Rhin estime le coût de l'opération à 530 000 € HT. Le budget d'investissement total pour ce projet de raccordement est évalué à 2 580 000 € HT. Les élus ont validé le projet de raccordement des communes AKKS à la STEP de Colmar et ont accepté les conditions du SITEUCE et de la CAC, à savoir :

- Financer la mise en place d'une troisième centrifugeuse pour le traitement des boues à la station d'épuration de Colmar ;
- Limiter les flux de pollution à 4 Tonnes de DCO / jour et le flux hydraulique à 210 m³/h au maximum, nécessitant la construction d'un bassin tampon de 5000 m³ en amont du raccordement ;
- Participer aux travaux d'agrandissement des ouvrages de stockage Quai Branly sous maîtrise d'ouvrage de la CAC, à hauteur de 5% ;
- Signer une convention de transit des eaux usées par le réseau de la CAC et participer aux frais d'entretien des réseaux et des postes de relèvement, ainsi qu'au coût de renouvellement des installations.

Raccordement de Kaysersberg à la STEP de Sigolsheim

Le coût des travaux est estimé à 8 000 € HT pour la partie raccordement et 20 000 € HT pour la partie débitmétrerie. La maîtrise d'ouvrage de ces travaux sera prise par la Communauté de Communes dans le cadre du raccordement des quatre communes du vignoble au SITEUCE. Sous réserve d'accord de la MISE, les travaux pourront être réalisés avant la fin de l'année pour un raccordement effectif de Kaysersberg à la STEP de Sigolsheim le 1^{er} janvier 2006.

Travaux d'élimination des eaux claires parasites Rue du Geisbourg à Kaysersberg

Le marché a été attribué à l'entreprise OLRV pour un montant de travaux de 434 516.41 € HT (marché forfaitisé offre de base + option)

Branchement d'eaux usées au carrefour RD11 – RD28 à Kientzheim

Il s'agit d'un projet de travaux d'amélioration de la collecte pour lequel il est proposé que la Communauté de Communes prenne la maîtrise d'ouvrage si celui-ci peut être inscrit au prochain contrat pluri-annuel. Les élus ont décidé de prendre la maîtrise d'ouvrage de ce projet, à la condition qu'il soit inscrit dans le prochain contrat pluri-annuel d'assainissement et de lancer la consultation du maître d'œuvre pour la réalisation de l'avant-projet sommaire.

Raccordement rue de Pairis et mise en conformité de branchements à Ammerschwihl

Il s'agit de projets de travaux d'amélioration de la collecte pour lesquels il est proposé que la Communauté de Communes prenne la maîtrise d'ouvrage si ceux-ci peuvent être inscrits au prochain contrat pluri-annuel. Les élus ont décidé de prendre la maîtrise d'ouvrage des travaux rue de Pairis et de mise en conformité des branchements à Ammerschwihl à la condition qu'ils soient inscrits dans le prochain contrat pluri-annuel d'assainissement et de lancer la consultation des maîtres d'œuvre pour la réalisation des avant-projets sommaires.

Assainissement RN 415 Lapoutroie

La commune de Lapoutroie a des projets de travaux d'assainissement concomitamment aux travaux de sécurisation de la RN 415. Les élus ont décidé de prendre la maîtrise d'ouvrage des travaux d'assainissement RN 415 à Lapoutroie à condition qu'ils soient inscrits au contrat pluri-annuel d'assainissement et de lancer la consultation du maître d'œuvre qui sera chargé de la réalisation de l'avant-projet sommaire.

ZONES D'ACTIVITES DE LA VALLEE

Vente de terrains dans la Zone d'Activités de Kaysersberg

Les parcelles cadastrées section 23 - n°109, 110 et 111, situées dans la Zone d'Activités de KAYSERSBERG, d'une surface totale de 24,71 ares ont été vendues à la SCI Le Mambourg – Sigolsheim pour le compte des Ets J. GROELL, aux conditions indiquées ci- dessous :

- ZA Kaysersberg : 1200 € HT / are
- droit à réméré : condition de construction dans les 2 ans suivant la vente, sinon la CCVK est prioritaire pour reprendre la (les) parcelle(s)
- notion d'activité dominante : l'activité principale du futur acquéreur doit être de production et/ou de transformation. Le stockage seul n'est pas prioritaire.
- Priorité de consolidation de l'activité et/ou de l'emploi pour une entreprise existante de la vallée (ex. : nécessité d'extension, de rapprochement de sous-traitants, etc.)

Vente de 2 terrains dans la zone d'activités de Fréland

Les élus ont approuvé :

* la vente de la parcelle cadastrée section 4 - n°274/4 située dans la Zone d'Activités de FRELAND, d'une surface totale de 21,73 ares à Messieurs Dominique GANTER et Olivier GOTORBE, apiculteurs, afin d'y installer leur activité, aux conditions indiquées ci- dessous :

- ZA de Fréland : 800 € HT / are
- droit à réméré : condition de construction dans les 2 ans suivant la vente, sinon la CCVK est prioritaire pour reprendre la (les) parcelle(s)
- notion d'activité dominante : l'activité principale du futur acquéreur doit être de production et/ou de transformation. Le stockage seul n'est pas prioritaire.
- Priorité de consolidation de l'activité et/ou de l'emploi pour une entreprise existante de la vallée (ex. : nécessité d'extension, de rapprochement de sous-traitants, etc.)

Maître Philippe SCHAAL, Notaire à Orbey, sera chargé de la préparation de l'acte de vente

* la vente de la parcelle cadastrée section 4 - n°283/4 située dans la Zone d'Activités de FRELAND, d'une surface totale de 12,18 ares à la SCI PARAL de Lapoutroie pour le compte de l'Entreprise Jean-Michel PAROLINI (sanitaires et chauffage), afin d'y installer son activité, aux conditions indiquées ci- dessous :

- ZA de Fréland : 800 € HT / are
- droit à réméré : condition de construction dans les 2 ans suivant la vente, sinon la CCVK est prioritaire pour reprendre la (les) parcelle(s)
- notion d'activité dominante : l'activité principale du futur acquéreur doit être de production et/ou de transformation. Le stockage seul n'est pas prioritaire.

Priorité de consolidation de l'activité et/ou de l'emploi pour une entreprise existante de la vallée (ex. : nécessité d'extension, de rapprochement de sous-traitants, etc.)

Maître Claude HEITZ, Notaire à Kaysersberg, sera chargé de la préparation de l'acte de vente

CENTRE NAUTIQUE

Tarifs saison 2005/2006

Les élus ont approuvé les tarifs 2005/2006 ci-dessous :

	2005/2006		2004/2005		Validité
	EURO	FRANCS	EURO	FRANCS	
UNITAIRES					
Adultes	3,90 €	25,58Fr	3,80 €	24,93Fr	Le jour de la vente
Enfants de 1 à 3 ans	1,00 €	6,56Fr	0,00 €	0,00Fr	Le jour de la vente
Enfants de 4 ans à 12 ans	2,30 €	15,09Fr	2,25 €	14,76Fr	Le jour de la vente
Adultes famille	1,95 €	12,79Fr	1,90 €	12,46Fr	Le jour de la vente
Enfants famille	1,15 €	7,54Fr	1,10 €	7,22Fr	Le jour de la vente
ABONNEMENTS					
10 entrées adultes	30,00 €	196,79Fr	30,00 €	196,79Fr	¹ 12 mois à compter de la date d'achat
10 entrées enfants	18,50 €	121,35Fr	18,50 €	121,35Fr	⁴ 12 mois à compter de la date d'achat
Carte 10 heures	18,00 €	118,07Fr	18,00 €	118,07Fr	12 mois à compter de la date d'achat
Carte famille (tarif réduit)	19,00 €	124,63Fr	19,00 €	124,63Fr	3 mois à compter de la date d'achat
ACTIVITÉS					
1 séance (toute activité)	7,20 €	47,23Fr	7,20 €	47,23Fr	Le jour de la vente
séance réduite	5,60 €	36,73Fr			pour les possesseur de l'abonnement annuel
carte 6 séances	39,00 €	255,82Fr	39,00 €	255,82Fr	3 mois à compter de la date d'achat
Carte 10 séances	62,00 €	406,69Fr	62,00 €	406,69Fr	³ 3 mois à compter de la date d'achat
Carte 10 séances baby	62,00 €	406,69Fr	62,00 €	406,69Fr	⁶ 12 mois à compter de la date d'achat
Leçon de natation individuelle	10,20 €	66,91Fr	10,20 €	66,91Fr	Entrée piscine en sus
Ecole de natation CCVK	30 séances 93,00 €	610,04Fr	10 séances 31,00 €	203,35Fr	Année Scolaire
Ecole de natation	110,00 €	721,55Fr			Année Scolaire
TARIFS SPÉCIFIQUES					
Entrée groupe adulte unitaire	2,80 €	18,37Fr	2,80 €	18,37Fr	Le jour de la vente
Entrée groupe enfant unitaire	1,95 €	12,79Fr	1,95 €	12,79Fr	⁴ Le jour de la vente
Entrée Comité d'entreprises	2,56 €	16,79Fr	2,56 €	16,79Fr	Le jour de la vente
Carnet 25 entrées (CE)	64,00 €	419,81Fr	64,00 €	419,81Fr	12 mois à compter de la date d'achat

	Entrée scolaire	2,50 €	16,40Fr	2,50 €	16,40Fr	Selon convention
	Location ligne d'eau	17,40 €	114,14Fr	17,40 €	114,14Fr	Selon convention
	Location piscine	68,50 €	449,33Fr	68,50 €	449,33Fr	Selon convention
	Club de natation adulte	48,00 €	314,86Fr	47,00 €	308,30Fr	Periode Scolaire
	Club de natation enfant	18,00 €	118,07Fr	15,30 €	100,36Fr	Periode Scolaire
	carte perdue	1,50 €	9,84Fr			Le jour de la vente
	TARIFS REMISE EN FORME					
	Fitness/Sauna/hammam unitaire	8,40 €	55,10Fr	8,20 €	53,79Fr	Le jour de la vente
	Fitness/sauna/hammam x 6	37,00 €	242,70Fr	37,00 €	242,70Fr	12 mois à compter de la date d'achat
	Fitness/sauna/hammam trimestre	77,00 €	505,08Fr	75,00 €	491,97Fr	3 mois à compter de la date d'achat
	Fitness/sauna/hammam annuel	270,00 €	1 771,08Fr			12 mois à compter de la date d'achat
	Carnet 18 entrées (CE)	110,00 €	721,55Fr	110,00 €	721,55Fr	12 mois à compter de la date d'achat
	UVA séance	6,20 €	40,67Fr	6,20 €	40,67Fr	Le jour de la vente
	UVA 6 séances	31,00 €	203,35Fr	31,00 €	203,35Fr	12 mois à compter de la date d'achat
	UVA 10 séances	46,00 €	301,74Fr	46,00 €	301,74Fr	12 mois à compter de la date d'achat

Fréquentation 2005 Espace Nautique "Arc en Ciel"

Cf annexe

Recettes 2005 Espace Nautique "Arc en Ciel"

Cf. annexe

FINANCES

BUDGET PRIMITIF 2005

M. le Président a soumis au Conseil de Communauté le projet de Budget Primitif 2005 principal ainsi que tous les budgets annexes du même exercice établis par ses soins avec les renseignements utiles.

Le budget présenté a été établi en concordance avec les propositions faites lors du débat budgétaire du 04 février 2005.

Les élus ont approuvé, à l'unanimité des membres présents, le budget primitif 2005 de la Communauté de Communes aux montants suivants :

DEPENSES **14 182 700 EUROS**

dépenses fonctionnement 11 142 900 euros

dépenses investissement 3 039 800 euros

RECETTES **14 182 700 EUROS**

recettes fonctionnement 11 142 900 euros

recettes investissement 3 039 800 euros

Taxe Professionnelle Unique 2005

Le taux de la taxe professionnelle unique n'a pas été augmenté en 2005 et reste donc à 13.60 %.

PERSONNEL

Modification du plan des effectifs 2005

Les élus ont approuvé, à l'unanimité des membres présents, la modification du plan des effectifs annexé au Budget Primitif 2005 qui fait apparaître 71 agents en activité dans les différents services de la Communauté de Communes

Renouvellement de contrat de travail

- Le contrat de Mlle Céline CLAUDE, Maître Nageur Sauveteur à l'espace nautique a été renouvelé pour une durée de 6 mois à compter du 01/01/2005.
- Le contrat de Monsieur Yannick Gerig recruté le 1/6/2004 pour une durée de 1 an est renouvelé pour une durée de 1 an.
- Mlle Tania GUIOT ; Educateur APS 2^{ème} classe, à temps complet : renouvellement du contrat pour une durée de un an à compter du 1/9/2005 ;
- M. Yannick DUPOUY, Educateur des APS de 2^{ème} classe, à temps complet : renouvellement du contrat pour une durée de un an à compter du 15/9/2005 ;
- M. Gérald RIOUAL, Directeur du Centre Nautique : renouvellement du contrat pour une durée de deux ans à compter du 16/8/2005.

Recrutement

Monsieur Alexandre JOLY , agent de Développement à la Communauté de Communes, a demandé sa mutation. C'est Monsieur Eric LEMPEREUR qui l'a remplacé à compter du 16 Août 2005.

Création de poste

Pour faire face au besoin de personnel de remplacement du service « administration générale », un poste a été créé dans le cadre des contrats d'accompagnement à l'emploi.

Régime indemnitaire et congés

Les délibérations concernant le régime indemnitaire doivent obligatoirement préciser les conditions d'attribution des primes en cas d'éloignement temporaire du service. En effet un revirement de jurisprudence (CE 10 janvier 2003), conditionne le maintien de ces primes à l'existence d'une disposition législative ou réglementaire d'ordre statutaire.

Les élus ont décidé de maintenir ces primes en cas de congés annuels, maladie, longue maladie, longue durée, en cas d'accident du travail ou pendant la durée du congé maternité, de paternité ou d'adoption.

DIVERS

Adhésion de la commune d'Aubure au Syndicat Mixte « Montagne, Vignoble et Ried »

Le Comité Directeur du Syndicat Mixte Montagne, Vignoble et Ried a accepté l'adhésion de la commune d'Aubure. Cette décision est toutefois conditionnée par la signature de l'arrêté interdépartemental autorisant Aubure à quitter le syndicat de révision Ste Marie aux Mines / Sélestat.

Les élus de la CCVK ont à leur tour approuvé l'adhésion de la commune d'Aubure au Syndicat Mixte « Montagne, Vignoble et Ried » sous réserve de l'arrêté interdépartemental en cours.

Convention relative à la création de l'Eurodistrict Region Freiburg/Centre et Sud Alsace

La convention répond au premier objectif fixé par la Charte de Développement et d'aménagement du Grand Pays. En effet, la création d'un Eurodistrict entre le Grand Pays de Colmar, la Region de Freiburg et celles de Mulhouse, Sélestat et de Guebwiller avait été actée dans ce contexte.

La convention associe, pour la Partie française :

- les Villes de Colmar, Guebwiller, Mulhouse et Sélestat
- les territoires des quatre « Pays » structurés autour de ces Villes

et, pour la Partie allemande :

- la Ville de Freiburg
- les Landkreise du Breisgau-Hochschwarzwald et de Emmendingen.

L'Eurodistrict Region Freiburg / Centre et Sud Alsace, créé par cette convention, couvre un espace de 5.200 km² totalisant 349 communes et près de 1,255 millions d'habitants. Il s'organise autour d'une Communauté de Travail constituée d'un Comité de Pilotage, d'un Groupe de Travail Technique et d'un Comité Consultatif.

L'objectif de l'Eurodistrict est de « construire un espace transfrontalier doté d'une identité territoriale commune et d'œuvrer pour un développement cohérent de cet espace, dans l'intérêt premier des citoyens ». Les partenaires se sont d'ores et déjà engagés dans une liste de projets traités en commun, concernant les transports collectifs, la santé, la formation et l'aménagement du territoire. D'autres domaines, l'économie et l'environnement notamment, font partie des axes de travail de l'Eurodistrict, dont la démarche, pragmatique, vise à pallier les différences d'organisation.

ANNEXE

Fréquentation et recettes 2005 de l'Espace Nautique "Arc en Ciel"